

AUTORISATION AU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre d'événements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer :

- dans l'enceinte du Lycée
- ou à l'extérieur du Lycée,

il sera susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image.

Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer en cochant la case ci-dessous.

En donnant votre accord, les médias couvrant un événement auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant.

Le site internet du Lycée, vous permet de découvrir de nombreuses rubriques concernant le fonctionnement général de l'établissement : calendrier, activités, rencontres, projets, résultats ...et dans ce cadre, nous pourrions être amenés à utiliser des photos ou des vidéos des élèves prises lors d'activités pédagogiques.

Nous demandons donc, dans ce contexte précis, votre autorisation, sachant de plus, que les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur.

Seul est autorisé le prénom.

Merci de remplir obligatoirement le formulaire afin que nous sachions quelle est votre position.

Monsieur, Madame

Responsable(s) de l'élève

NOM..... Prénom.....Classe

Autorisons ☐

Les diffusions de l'image de notre enfant.

Refusons ☐

Ce choix vaut engagement de votre part pour l'exercice du droit à l'image.

Le

Lu et approuvé

Signature des Parents ou du responsable légal